
**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du 04 juin 2024

Présents : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

Votants: 9

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Magalie PANNESE, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés: Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT, Patrick VALEUR par Evelyne BEAUVAIS

Excuses: Anais CAPARROS

Absents:

Secrétaire de séance: Bruno DOUANNE

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024 - DE 2024 017

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé par tous les membres présents et représentés.

APPROUVE

Objet: ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION GLOBALE EN LED - DE 2024 018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'éclairage public devra être mis aux norme en 2027,

Il expose également que pour se conformer à la réglementation il convient de rénover de façon globale l'intégralité de l'éclairage public en LED,

Il expose que le Parc Naturel Régional du Gâtinais français peut financer cette rénovation au taux de 80% du montant HT des travaux,

Il donne lecture des devis au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise INEO pour un montant HT de 15 497.16 €,
- DECIDE de solliciter le Parc Naturel Régional du Gâtinais pour obtenir une subvention dans le cadre de cette rénovation,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et les documents nécessaires à la réalisation de cette rénovation.

APPROUVE

INFORMATIONS DIVERSES

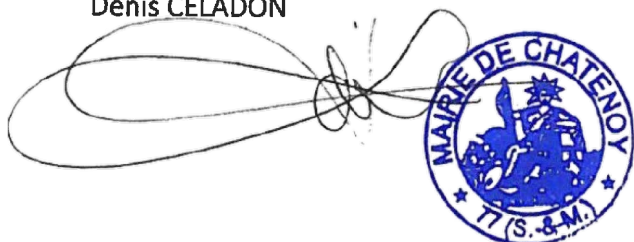
Les travaux de la mare rue de la Fourche ont débuté suite au jugement rendu par le tribunal de Fontainebleau.

1. Rue du Puits : un rendez-vous avec l'expert de l'assurance a lieu le 05 juin, un premier a eu lieu en mai, afin d'établir les responsabilités de chacun dans les infiltrations de la propriété du 1 rue de la Mairie.

2. Gite communal : une expertise du toit a eu lieu avec une entreprise en présence de l'architecte missionné dans le cadre de l'expertise judiciaire. De nombreuses malfaçons ont été constatées, l'information a été transmise à l'expert judiciaire via l'avocate de la commune. Un rendez vous avec une entreprise de plomberie est également prévu afin d'estimer les malfaçons dans les salles de bain. Un estimatif de la perte d'exploitation est également en cours.
3. Les élections des représentants au Parlement Européen ont lieu dimanche 9 juin, le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.
4. Salle communale : lors des locations le stationnement gênant de la voiture de la locataire du logement communal pose problème. Madame PICOT lui a rappelé que la location de la salle débute le vendredi soir à 18h00 et que son véhicule doit être stationné dès 18h00 en dehors de la cour. Le Conseil Municipal propose de lui adresse un courrier recommandé lui rappelant que le stationnement à l'intérieur de la cour n'est pas prévu dans le bail mais toléré lorsque la salle communale n'est pas louée.
5. Vie du village : Madame BEAUVAIS propose aux conseillers municipaux de tondre une partie du village afin de soulager l'agent technique .
6. Déchèterie : à compter du 1er juillet 2024, un compte en ligne devra être créé par chaque foyer afin de justifier du lieu d'habitation, de suivre les passages en déchèterie et de renouveler son badge en cas de perte, de vol ou de badge défectueux. Une information sera diffusée prochainement à l'ensemble des habitants.
7. Marche nocturne : projet en cours de la faire à nouveau en associant les communes de Saint Pierre les Nemours, Nemours, Ormesson, Chevrainvilliers et Châtenoy, au mois de Décembre 2024. Le départ se ferait à Saint Pierre les Nemours avec des haltes dans les villages traversés par la Marche.
8. CC du Pays Nemours : aménagement d'une piste cyclable depuis Saint Pierre les Nemours qui rejoint le chemin de la Vallée.
9. Urbanisme : une réflexion est à engager afin de préserver la tranquillité du village, notamment avec la multiplication des meublés de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,
Denis CELADON



Le secrétaire de séance,
Bruno DOUANNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.